

**COMMUNAUTE DE COMMUNES****Aubrac Lot Causses Tarn**

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

**DECISION DU PRESIDENT  
N°24-DP013 Bis**

Nature de l'acte : marchés publics

**Objet : Réhabilitation de la piscine municipale de La Canourgue - Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre annule et remplace la DP N° 24-DP013.**Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,  
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°D20.040 du 27 juillet 2020 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

VU le contrat relatif au marché de maîtrise d'œuvre signé en date du 29/11/2021 notifié le 01/12/2021 dont le titulaire, est Groupe OCD.

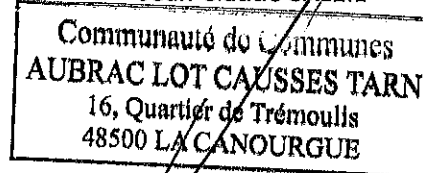
**DECIDE****ARTICLE 1 : Le présent avenant n° 2 entraîne une augmentation du montant du marché de 6137.59€ HT par rapport au montant du marché rectifié selon avenants.**

Montant initial :	53 472.35 € H.T.
Montant rectifié selon les précédents avenants	66 383.85 € H.T.
Montant en - :	0.00 € H.T.
Montant en + :	+ 6 137.59€ H.T.
<b>Nouveau montant du marché :</b>	<b>72 521.44 € H.T.</b>

Le projet d'avenant n°2 ci-annexé est approuvé.

**ARTICLE 2 : La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.****ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à l'entreprise Groupe OCD.**

Fait à La Canourgue, le 11/12/2024

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :  
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.Le Président,  
Jean Claude SALEIL

Mise en ligne le :

# AVENANT N° 2

---

Au marché de maîtrise d'œuvre  
pour la réhabilitation de la piscine municipale de LA CANOURGUE

---



Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16 Quartier Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

### ARTICLE 1:

Après consultation conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn, a confié par contrat signé en date du 29 novembre 2021, et notifié le 1<sup>er</sup> décembre 2021, au maître d'œuvre, le bureau d'études GROUPE OCD, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine municipale de La Canourgue (48500).

Un avenant n°1 a été signé le 16 juin 2022 pour actualiser le montant des travaux H.T. et le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 66 383,85 € H.T.

Le présent avenant a pour objet réactualiser le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre après établissement du décompte général et définitif de l'opération mais avant paiement du solde.

### ARTICLE 2:

A la lecture du Décompte Général et Définitif, il est constaté que le montant des travaux est de 906 517, 97€ HT.

Pour rappel, dans l'avenant n°1, il avait été actualisé à 557 847,50 € HT.

L'augmentation conséquente est due aux modifications des conditions économiques post COVID et guerre en Ukraine, mais également à une modification des prestations demandées par le maître d'ouvrage.

Aussi, afin de rendre la rémunération cohérente et non anormalement basse, il est convenu de l'application d'un taux de rémunération à 8% sur le montant HT définitif des travaux pour calculer la rémunération définitive du maître d'œuvre pour l'opération susvisée.

La rémunération définitive du maître d'œuvre sera donc de 72 521,44 €, soit une augmentation de 6 137,59 € HT après application des termes de l'avenant du n°1.

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

### Date d'effet du présent avenant :

A La Canourgue, le

Le Maître d'Ouvrage

Monsieur Jean-Claude SALEIL,

Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

Le Maître d'œuvre,  
Monsieur Philippe FENAYROU  
Représentant le groupe OCD

**OCD GROUPE**

16, avenue des Glycines

12850 ONET LE CHATEAU

Tél. : 05 65 87 00 68 - Fax : 05 65 87 19 99

Siret : 791 549 520 00017 - APE : 7112B

Reçu pour notification, le 15/11/2022